



# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Mail : maire@cabries.fr

Arrêté n° 2022 / 011 - E

**Objet:** Délégation de signature à M. Joel NIOLLON en sa qualité de directeur adjoint du pôle culture sport loisirs et manifestations

**Le maire de la commune de Cabriès**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-19, L. 2122-20 et R. 2122-8 ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** que M. Joel NIOLLON, directeur adjoint du pôle culture sport loisirs et manifestations, attaché principal, remplit les conditions statutaires requises pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées ;

**Considérant** la nécessité de garantir la bonne marche, l'efficacité et la continuité des services de la commune, en réduisant les délais de traitement des démarches administratives et des dossiers,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est donné à M. Joel NIOLLON, directeur adjoint du pôle culture sport loisirs et manifestations, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour les documents suivants :

- Validation des factures attestant du service fait relevant de son service.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et notifié à M. Joel NIOLLON; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence et à Monsieur le Trésorier de la collectivité.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de son exécution.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 07/04/2022  
Le Maire

Amapola VENTRON

Affiché le .....  
Publié au RAA le .....  
Transmis au contrôle de légalité le .....  
AR n° .....

Notifié à M. Joel NIOLLON  
Le 15/04/2022, à Cabriès  
Signature :

